



50
Juin 2023

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : édit	p. 1
- Infos pratiques.....	p. 2
- Infos pratiques.....	p. 3
- L'été de toutes les envies.....	p. 4
- Premier numéro de St Seine infos...	p. 5
- Canicule.....	p. 8
- VNF et la baignade.....	p. 9
- CR conseils municipaux.....	p. 10
- Règles d'urbanisme.....	p. 13
- Téléassistance, Panneau-pocket.....	p. 14
- Recensement.....	p. 15
- Travaux.....	p. 16
- Photos des travaux.....	p. 17
- Transformateur, pont du canal.....	p. 18
- La forêt.....	p. 19
- Vie associative	p. 20-21
- Les quilles.....	p. 22
- Visite des écoles.....	p. 23
- Topoguide.....	p. 24
- Inter-communalité	p. 25
- Budget de la Com Com.....	p. 26
- France Services.....	p. 27
- Syndicat de l'eau.....	p. 28
- Manifestations.....	p. 29
- État civil.....	p. 30
- Les commerces.....	p. 31

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



Édito...

Nous avons souhaité pour ce 50ème numéro de Saint Seine Infos une présentation quelque peu améliorée et digne des 25 années d'informations distillées à travers ce journal communal.

Davantage de photos et de visuels pour que la lecture en soit agréable et facilitée, quel que soit l'endroit ou le moment durant lequel vous le feuilleterez !

Il reste néanmoins, pour cet été 2023, vecteur d'informations importantes pour que chacune et chacun d'entre vous prenne connaissance de l'actualité de votre commune.

Le compte rendu synthétique des conseils municipaux permet de prendre connaissance des décisions du quotidien et des projets lancés cette année comme le parc photovoltaïque sur les anciennes carrières Bongarzone et Pennequin avec nos partenaires du SICE-CO. Nous reparlons d'éoliennes (et oui !) avec un nouveaux recours devant le Conseil d'État et un peut-être abandon, cette fois, de leur implantation.

Nous allons, dans le numéro 51 de Décembre prochain, développer ces sujets plus en détail dans un dossier spécialement consacré aux énergies renouvelables et à l'eau, alors que vont débuter les travaux de transfert de la compétence « eau potable et assainissement » à la Communauté de Communes. Transfert prévu selon la loi au 1^{er} janvier 2026.

Les dynamiques Associations vous attendent nombreux pour le Vide Grenier, pour le 14 Juillet, pour la Marche Gourmande et toutes les autres manifestations estivales dont vous trouverez le calendrier dans ces pages.

Au nom du Conseil Municipal réuni, je vous souhaite un fort bel été 2023 et je reste, tout comme mes collègues élus, à votre écoute.

Bon été !

Christian CHARLOT
Maire

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Christian CHARLOT**, le mardi de 17h à 18h30, le jeudi de 8h30 à 10h, le vendredi de 16h à 18h et sur rendez-vous

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Le premier adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Ou le second adjoint : Christian GRADELET : 06 70 33 95 51

Secrétariat de mairie :

♦ **Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h ;**

♦ **Le vendredi de 16h à 18h**

Téléphone : **03 80 75 89 29**, fax : **09 74 71 82 33**

Adresse E-mail de la mairie : **saintseine.vingeanne@free.fr**

Adresse Internet : **http://saintseine.vingeanne.free.fr**

SALLE POLYVALENTE (location salle : Danielle BOUCHARD : 03 80 75 88 78)

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

Gendarmerie : 03 80 10 08 30

Électricité : EDF : 08 10 33 30 21

Eau et assainissement : syndicat : 03 80 75 89 29 et 06 87 31 57 72. **SAUR urgences** : 03 70 48 80 09

Ordures ménagères : **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille. Voir calendrier du SMOM

Déchetterie de Fontaine-Française : ouverture : le lundi de 9h à 12h, le mardi, le jeudi et le samedi de 14h à 17h

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle et Primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 36 53 51

Hébergement :

- Château de Rosières : 06 37 58 68 52.
- La Brocantine : 03 80 95 40 56. (Fontaine-Française)
- Les Boiseries : 03 80 75 81 94. (Fontaine-Française)
- Le Moulin : 06 70 90 01 57. (Fontaine-Française)

Les Associations :

- ⇒ Amicale des Sapeurs-pompiers : Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74
- ⇒ Le club du 3^{ème} âge (RDV tous les mercredis d'octobre à mai, à la salle polyvalente) : Monique PALIOT 06 42 72 45 04
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Florentin PAUFFARD : 06 30 18 41 98
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions : Éric CHEVALIER: 06 80 38 36 51
- ⇒ La Saint Hubert. Amicale de chasseurs : Jacky LÉONARD : 06 82 78 58 96
- ⇒ Musique, culture et patrimoine, organisation de concerts dans l'église : Bernadette BERTIN : 06 81 41 09 71
- ⇒ BTC : Ball Trap Club de la Vingeanne : Gérard PERREAU : 06 85 07 36 32
- ⇒ Anciens Combattants et correspondant Défense : Philippe CARRIOT : 06 87 31 57 72
- ⇒ Le P'tit Bouchon Saint Seinois : Marylin LEONARD : 07 86 70 97 15

INFORMATIONS PRATIQUES

Les services de santé sur la commune de Fontaine-Française :

- SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- Pharmacie REICHENBACH : 03 80 75 80 16
- Cabinet infirmier : Alexandra et Fabien GUINOT, Caroline PAQUEREAU, maison médicale : 03 80 75 48 05 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h)
- Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, maison médicale : 03 80 75 52 36
- Orthophoniste : Émilie SAUVAGEOT, rue de l'Église : 03 80 75 84 45
- Ostéopathe : Maël GUENIN, 47 rue de la Maladière : 06 73 09 07 13
- Ostéopathe : Alisée VALADE, maison médicale : 06 31 22 99 76

Les services de santé à proximité :

Pharmacies

Gray :

- VITTER-DEBRAY : 5 quai Mavia : 03 84 65 00 06
- De l'Hôtel de Ville : 17 place Général De GAULLE : 03 84 65 03 53
- De la Croisée : 1 avenue Charles COUYBA : 03 84 65 11 57 (Arc-lès-Gray)
- Moderne : 21 avenue CARNOT : 03 84 65 07 08
- Des Capucins : Av Maréchal LECLERC : 03 84 65 14 00

Autrey-lès-Gray :

- Pharmacie Bernard THOMAS : 03 84 32 32 76

Champlitte : 03 84 67 64 07

Mirebeau : 03 80 36 70 93

Selongey : 03 80 75 70 52

Is-sur-Tille :

- 2 avenue CARNOT : 03 80 95 01 82
- 42 place Général LECLERC : 03 80 95 52 22

Marcilly-sur-Tille :

- 36 Grande rue : 03 80 95 18 38

En cas d'absence de médecin appeler le 15 , portable : 112

Pompiers 18

SAMU : hôpital de Dijon : 15 ou portable : 112

Hôpital de Gray : Urgences, Radiologie : 03 84 64 61 61

Divers

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h

Aide sociale :

Assistante sociale : Édith REMIOT : 03 80 63 25 20

PMI (protection maternelle et infantile) : 1^{er} jeudi après midi de chaque mois. RDV au 03 80 63 25 20

L'été de toutes les envies, L'été de tous les dangers...

2023, pour le moment, première année totalement sans la menace d'une épidémie depuis 2020... Les confinements, les restrictions, les habitudes prises parfois durablement ont modifié quelque peu les habitudes de vie. Télétravail, recherche d'une qualité de vie supérieure, besoins accrus de s'évader, loisirs de proximité, sont des vocables qui reviennent souvent dans les conversations du quotidien. L'été approche, l'été est là, ses soirées en famille ou entre amis, barbecues, baignades, soirées festives, week-end autour de la piscine... nous allons pouvoir mettre à profit ces moments de convivialité. « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » dit un adage bien connu, mais bien difficile à respecter ! J'espère qu'à Saint-Seine-sur-Vingeanne, il sera respecté et qu'au pire, l'entente cordiale entre voisins prendra le pas sur des conflits stériles...

Il y a 25 ans, il y a une génération, il y a une éternité au regard des avancées technologiques et de la communication via les réseaux, naissait notre journal communal, cette petite parution de 1998 retraçait (en francs) les investissements d'alors. Seuls les plus aguerris feront de tête la conversion en euros, les autres utiliseront la calculatrice et diviseront par 6.55957, et les moins de 25 ans penseront que l'on vient d'un autre monde où la baguette de pain valait 4 francs, soit 0,60 euros.

De pain il en est question puisque nous risquons de voir fermer la boulangerie. La conjoncture très défavorable depuis 3 ans, l'absence de repreneur sérieux malgré plusieurs rencontres et rendez-vous, la frilosité des établissements bancaires envers les jeunes, l'équilibre précaire de l'économie globale du projet, les exigences (légitimes ?) de certains financeurs publics, ont freiné l'élan d'un nouveau projet. Tous les acteurs de ce dossier travaillent depuis une année pour trouver des solutions. Les coups de frein de 2020 et 2021 ont été dra-

matiques pour l'économie en général, les investissements et les porteurs d'initiatives. Nous allons même vers les plus hauts sommets de l'État, conscients que la perte de ce commerce serait très préjudiciable.

Autre thématique qui pourrait devenir dramatique ces prochaines semaines, le manque d'eau... En juin, la nuit, les puits de captage ne se remplissaient qu'à 50% de leur capacité. Cette situation est habituellement relevée en Août. Chacun doit faire des efforts pour réduire sa consommation et respecter les consignes préfectorales lorsqu'elles se présenteront. Ce n'est pas parce qu'on paie l'eau qu'on a le droit de l'utiliser comme on veut, au contraire, nous avons le devoir collectif de préserver cette ressource vitale sous peine d'en être privés comme dans certains territoires de Côte d'Or. Je souhaite également que les orages dévastateurs que certains villages ou villes voient s'abattre, sauront épargner Saint-Seine-sur-Vingeanne. L'état de catastrophe naturelle est tellement compliqué à obtenir, afin que les assurances puissent indemniser correctement leurs adhérents, qu'il vaut mieux ne pas avoir de déclaration à effectuer.

Il n'est pas dans mes habitudes d'être moyennement optimiste. Les mois qui s'ouvrent devant nous vont être riches en enseignements et nous saurons accompagner chacun d'entre vous, avec nos partenaires, (je parle ici de la Communauté de Communes notamment), dans leur vie de tous les jours, pour que l'organisation de la vie familiale et professionnelle soit facilitée. Je n'oublie pas les personnes fragiles que l'entraide de voisinage protège de l'isolement.

Ma citation préférée n'aura jamais été autant d'actualité :

Seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin...

Christian CHARLOT

La Commune se lançait dans la communication...

SAINT SEINE INFOS : LE PREMIER NUMÉRO

Dans ce numéro "spécial 25 ans", nous avons choisi de reproduire ci dessous le 1^{er} numéro de Saint Seine Infos qui s'appelait alors Saint Seine News. Cette appellation n'a duré que le temps d'un magazine, la langue française offrant un riche vocabulaire

La monnaie étant encore le Franc, c'était une autre époque...



SAINT SEINE NEWS

*Dans ce premier numéro de **St Seine News**, vous trouverez un résumé de tous les travaux effectués au cours de ces trois dernières années dans notre village pour le confort de tous les St Seinois, pour le bon fonctionnement de la Commune.*

Loin d'être terminés, les aménagements décrits dans la deuxième partie sont projetés à court, moyen ou long terme, selon les priorités et leur coût.

En effet, les finances conditionnent bon nombre de réalisations vous pourrez constater que notre budget n'est pas extensible, sous peine d'augmentation significative des impôts et taxes. Ce n'est pas la politique municipale. Les investissements réalisés par la Commune de St-Seine-Sur-Vingeanne années après années ont pour objectifs le confort des habitants, l'amélioration du fonctionnement des services, les mises aux normes imposées par la législation.

Les principales réalisations, leur coût réel et la charge supportée par les contribuables sont résumés ainsi :

SAINT SEINE INFOS : LE PREMIER NUMÉRO

Nature des Travaux	Montant total	Subventions	Coût pour la commune
Suite des aménagements de voirie (bordures de trottoirs, caniveaux)	504 612 F	oui	200 331 F
Aménagement d'espaces verts, enrochement de la rivière, mise en place de bancs et tables pique - nique, bacs fleuris	46 335 F		46 335 F
Réfection de l'éclairage public, augmentation du nombre de réverbères	96 825 F	oui	15 376 F
Aménagement de nouveaux locaux pour la Mairie (bureaux, salle de réunions)	198 112 F	oui	80 000 F
Réfection de la cour de l'école par un enrobage et mise en place de bordures	43 111 F	oui	17 115 F
Réfection du toit de la Poste et travaux inhérents	109 505 F		109 505 F
Remise aux normes de l'éclairage et du système électrique au stade	44 200 F		44 200 F
Réhabilitation du bloc sanitaires dans la cour de l'école	5611 F		5611 F
Création d'un hangar - atelier pour travaux, stockage et local bouilleur de cru	372 925 F	oui	186 460 F
Acquisition de 4 ha 1/2 de bois à "l'Anvion"	96 714 F		96 714 F
Plantation de la parcelle du Vergerot	3 104 F		3 104 F
Plaques de rues(96)	27 710 F		27 710 F
Travaux ONF (97)	16 253 F		16 253 F

Il est à noter que certains coûts ont été diminués grâce au travail de l'employé communal et la participation des conseillers municipaux : pose du carrelage à la mairie, travaux au hangar, réfection des blocs sanitaires, pose des tables et bancs, plantations

La somme des subventions perçues est importante mais nécessite un long travail administratif et quelquefois une avance importante de trésorerie.

Plusieurs projets seront réalisés à court, moyen ou long terme (court terme = 1 à 2 ans)

Ils sont la suite logique de ce qui a été entrepris, certains émanent de la volonté de St Seinois qui nous ont fait part de leurs remarques.

Réalisations à court terme

* Réfection de la salle de classe	150 643 F
Embellissement de la partie arrière du bâtiment Mairie - École	Non Chiffré
Réfection totale de la rue Basse avec changements des collecteurs eaux pluviales	1 Million de francs
Plantation d'un ha au lieu dit " Echenot Ce projet fait partie d'une petite politique forestière des terrains communaux.	6 000 F

SAINT SEINE INFOS : LE PREMIER NUMÉRORéalisations à moyen terme

Installation de 2000 mètres de bordures, de trottoirs et de caniveaux	400 F le mètre
Réhabilitation de la Petite École Une étude est en cours	1 100 000 F
Réparation du mur de la ruelle de l'abreuvoir du Cornot	Non chiffré

Réalisations à long terme

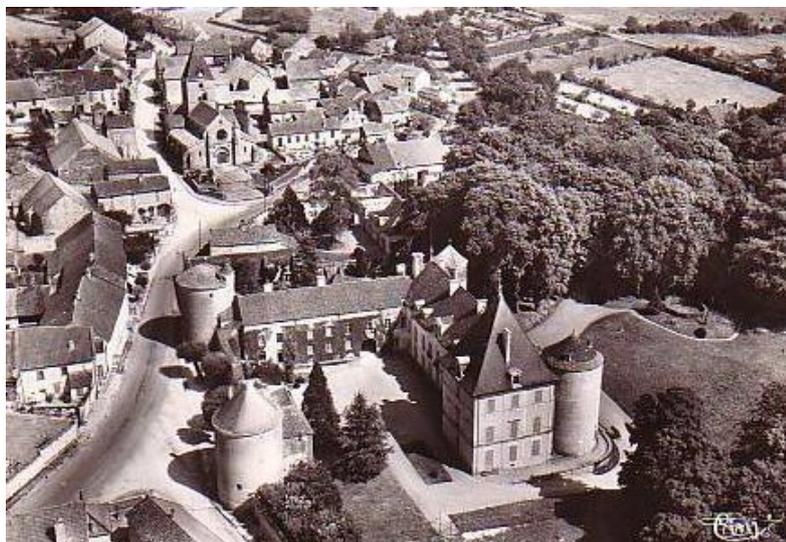
Difficiles à envisager, les réalisations à long terme, souvent coûteuses ne dépendent pas exclusivement des volontés municipales. Ainsi pour l'instant, les travaux de réparations de notre église étaient chiffrés, en 1996, 5 Millions de francs...

Ce premier journal d'information plutôt axé sur les investissements et leur coût se doit afin d'être complet de vous présenter les ressources de la commune de St-Seine-Sur-Vingeanne répartis en quatre postes :

	1996 (en F)	1997 (en F)
Dotation État	303 347	327 620
Taxes diverses	12 430	19 701
Impôts locaux	344 050	344 973
Ressources du Bois	128 288	92 000
TOTAL	788 115	784 294

NB: Impôts, taxes : prélèvements obligatoires effectués par l'État ou les Collectivités locales pour faire face aux dépenses publiques.

Habitants de St Seine, cette note d'information est aussi la vôtre. N'hésitez pas à faire savoir, en Mairie, auprès des conseillers, du Maire par écrit ou oralement, si vous souhaitez que d'autres éditions paraissent, s'il y a des sujets que vous aimeriez voir aborder dans ses colonnes.



La Commune au plus près de vous ATTENTION CANICULE !

Comment limiter les effets de la canicule sur la santé ?

La canicule ou les fortes chaleurs peuvent avoir des effets importants sur la santé de chacun d'entre nous. Une attention particulière doit toutefois être accordée aux personnes fragiles en raison de leur âge, de leur état de santé (traitements médicamenteux majorant l'effet de la chaleur ou perturbant l'adaptation de l'organisme à la chaleur) ou d'un événement de vie (femmes enceintes) ou du fait d'une surexposition à la chaleur en milieu scolaire ou en raison de conditions de travail, de vie, de comportement ou d'environnement.

Les épisodes de canicule peuvent entraîner plusieurs milliers d'hospitalisations et des centaines de décès en excès. Il est donc important de ne pas attendre l'apparition de signes d'alerte, tels que l'absence d'urine pendant 5h, des urines foncées, le fait d'avoir des bouffées de sueur en buvant un verre d'eau, des crampes, de la fatigue ou des maux de tête, pour commencer à adopter des gestes de prévention.

Conseils et gestes simples à adopter par tous pour se protéger des fortes chaleurs

- Boire de l'eau régulièrement, même si on n'a pas soif ; éviter l'alcool
- Rester au frais : éviter les sorties aux heures les plus chaudes
- Éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes (travail, sport)

Maintenir son logement au frais

Dans la journée, persiennes et vitrages seront :

- Maintenus fermés du côté du soleil. Leur double obstacle limite l'entrée de la chaleur dans la pièce

Ouverts du côté ombragé si cela permet la réalisation de courants d'air. Dans ce cas, pendre une serviette humide pour que l'évaporation refroidisse l'atmosphère. S'il n'est pas possible de faire des courants d'air avec les seules fenêtres à l'ombre, les maintenir fermées.

Dès que les températures extérieures sont inférieures à la température intérieure :

Ouvrir en grand les persiennes et vitrages pour rafraichir le logement

Si le logement ne peut pas être maintenu frais :

Se rendre dans un endroit frais (bibliothèque, cinéma, magasins, pièce rafraîchie...)

En cas de déplacement en voiture :

- Privilégier les heures les moins chaudes
- Prévoir d'emporter de l'eau en quantité suffisante pour tout déplacement

Ne jamais laisser une personne, en particulier un enfant, seule dans une voiture, même pour une courte durée

En cas de fortes chaleurs, certains médicaments sont susceptibles d'altérer les mécanismes de défense de l'organisme. En cas de doute, consultez votre médecin ou votre pharmacien.



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi

BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif

Mouillez-vous le corps

Fermez les volets et fenêtres

Privilégiez les activités douces

Mangez frais et équilibré

Évitez l'alcool

Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr - #canicule

*Coût de la communication au 0800 06 66 66, appelé de votre portable. Coût d'engagement pendant les périodes de forte chaleur.

La Commune informe et prévient avec VNF #CoulePasTonÉté

Durant l'été 2022, près de 140 noyades accidentelles (*Source Santé publique France*) se sont produites sur les fleuves, rivières et canaux, dont 58 % au cours de l'été.

Ces drames, liés à des baignades et des plongeurs en zone interdite, pourraient pourtant facilement être évités. Alors, pour que chacun puisse profiter sereinement des berges et du tourisme fluvial, choisissons cet été des lieux de baignade autorisés !

Un soleil de plomb, une belle journée de vacances, un groupe d'amis heureux de se retrouver après de longues semaines de confinement, et cette eau fraîche qui tend les bras... La tentation est grande de piquer une tête ! Mais attention : danger !

Chaque année, les noyades provoquent plus de 1 000 décès et représentent la première cause de mortalité accidentelle chez les moins de 25 ans. Parmi les noyades accidentelles en cours d'eau / plans d'eau, 39 % ont été suivies de décès. Mauvaise estimation de leurs limites, méconnaissance des dangers, effet de groupe : les 12-25 ans sont les plus touchés. Même lorsqu'ils sont conscients des risques, ils peuvent se laisser entraîner.

Remous invisibles, aspiration par des courants aux abords d'ouvrages fluviaux ou de bateaux, ou rochers... Dans les voies d'eau, la menace est multiple et le risque souvent là où on ne l'attend pas. Se baigner dans une écluse ou à proximité d'un barrage pour se rafraîchir, sauter d'un pont ou d'une péniche, traverser une rivière à la nage, plonger d'une berge sont les principales causes d'accidents mortels. Pour passer un été 2023 plus serein, il est donc utile de le rappeler : plonger et nager dans les fleuves, canaux et rivières est interdit, sauf dans le cadre d'activités encadrées et sur des sites dédiés. Braver l'interdit, c'est prendre des risques et mettre sa vie en danger, voire celle des autres qui viennent secourir, ou s'exposer à de graves blessures. Sans compter que ces comportements non autorisés sont passibles d'une amende.

Chaque été, les agents de Voies navigables de France sont témoins de ces comportements dangereux. Chaque été, ils se voient dans l'obligation, au-delà de

leur mission, d'intervenir pour éviter les drames. Et pourtant, ils sont parfois victimes d'incivilités. En tant qu'agents publics, et plus encore en tant que citoyens, ils agissent avec responsabilité, rappelant les règles, informant des risques, alertant, pour protéger et assurer la sécurité de tous. Leurs rappels et mises en garde doivent être respectés... leur personne aussi !

Se balader à vélo, à pied ou en bateau, pique-niquer, flâner... Même sans s'y baigner, les voies d'eau et leurs abords sont des espaces de liberté et d'évasion à partager. Les possibilités d'y passer de bons moments et de se détendre foisonnent. Chaque année, VNF développe avec les acteurs locaux un large panel d'offres d'activités, notamment pour les jeunes. Lorsque la baignade en fait partie, c'est dans des endroits très précis, identifiés comme sans danger, où toutes les conditions de sécurité sont réunies.

La Commune au quotidien (1)

Nous vous présentons ci-dessous le compte-rendu des 3 conseils municipaux qui se sont tenus cette année. Affichés sur les espaces prévus, il nous apparaît utile de les publier dans ce magazine.

Compte Rendu Conseil Municipal du 30 Janvier 2023

Affaires forestières :

Tarif des affouages :

Le second adjoint informe qu'il convient de délibérer sur le tarif des affouages 2023. Cette année, un seul affouagiste a demandé 25 stères. Il sera servi dans la parcelle 25. Le tarif du stère est fixé, à la majorité, comme en 2022, à 6€.

Il est précisé que des layons seront effectués dans les parcelles 25 et 31. Pour créer ces allées, le bois sur pied a été vendu à un forestier de Bouhans, Monsieur Vincent Thiebaut pour 2 439€

Affaires patrimoniales :

Travaux immobiliers :

Après avoir entendu l'exposé du Maire quant à la situation actuelle des boulangeries artisanales, quant aux augmentations des prix des matériaux de construction, et après débat, il est décidé de ne pas débiter les travaux de création d'une boulangerie et d'un fournil dans les locaux de la maison Denojean. D'autres pistes de réflexion ont été avancées notamment concernant des logements et un bâti neuf sur un terrain communal pour le projet de boulangerie/toute petite épicerie/bureau de poste.

Logements la Poste :

- Le premier adjoint précise l'impossibilité de passer la fibre par les fourreaux en place actuellement. La proposition de retirer l'ensemble des câbles présents dans les fourreaux et de les introduire à nouveau avec celui de la fibre est retenu. Thallinger électricien sera contacté.
- Suite au constat réalisé dans l'appartement N°1, l'expertise dans l'appartement N°2 a été réalisée. Il y a bien des infiltrations d'eau à l'origine des désordres constatés. Le rapport d'expertise a été envoyé à notre assurance.
- L'entretien de la chaudière a été réalisé, une grosse quantité de poussière a été retirée de l'appareil. L'objectif est de nettoyer le silo à granulés à fond, dès la fin de la période de chauffe.

Affaires financières :

- Décision modificative 1 : Le Maire précise qu'il convient de l'autoriser à engager 1016 € d'investissement avant le BP pour la maintenance et l'abonnement des logiciels de paie et de comptabilité de la Mairie. Décision prise à l'unanimité.

Préparation BP 2023 :

Le Maire expose les travaux des commissions et présente les investissements 2023/2024 qui pourraient s'orienter autour notamment de :

- Matériels pour le tracteur communal (pneus, transpalette, crocodile, brosses pour la balayeuse)
- Bitumage partie centrale de la rue de l'abreuvoir (de la ferme du Château au lavoir)
- Réfection Rue de la Solande,
- Réfection chemin de la carpière à Attricourt
- Travaux salle des fêtes – réhabilitation de la cabane devant la salle pour créer un local de stockage avec une entrée depuis la salle
- Réfection des locaux de la Mairie
- Travaux de réhabilitation des trottoirs rue du Mur
- Achats d'urnes funéraires pour le jardin du souvenir
- Décorations lumineuses

Le Maire précise que la commission des finances se réunira le 28/02 à 14h en présence de la conseillère de la DRFIP Madame Bony.

Concernant le repas des aînés, le tarif pour les non ayant-droits a été fixé à 30€ (il est précisé pour 2024 que ne seront invités que les personnes qui habitent Saint Seine ou qui y possèdent une résidence secondaire.)

Le Maire expose qu'une demande de la Covati de mise à disposition de Florian Gilet pour réalisation d'un hôtel à insecte a été reçue. Le conseil accepte à l'unanimité que Florian Gilet travaille quelques heures pour la réalisation d'un hôtel à insecte. Ces heures seront facturées à la Covati.

Tarif du KW/h à la salle des fêtes de la commune : Le premier adjoint expose que suite à l'augmentation du KW/h par EDF, il est proposé de ne pas augmenter le prix du KW qui resterait à 0.30€ mais de faire aussi payer les associations leur consommation électrique réelle lorsque la manifestation organisée est lucrative. Décision validée à l'unanimité.

Énergies renouvelables :

- Point sur le dossier éolien: Le Maire expose sa rencontre avec le chargé d'affaire du Parc Val de Vingeanne Est : un recours doit encore être examiné dans le premier semestre 2023.
- Point sur le dossier photovoltaïque : Le Maire expose sa future rencontre (avec la commission des travaux) avec le Siceco pour définir les modalités de réservation du foncier des anciennes carrières Bongarzone et Pennequin.

Questions Diverses :

- Suite à la manifestation à l'école et à la réception de Monsieur le Député par la Directrice d'Académie, il y aura recomptage des enfants en juin et septembre avant la prise de décision quant à la fermeture de classe.
- Monsieur Carriot, Vice-Président du Syndicat eau et assainissement, donne des informations quant à l'appel d'offre pour la gestion de la distribution d'eau et la gestion des eaux usées. 2 candidats ont été entendus par la commission de délégation de service public, SUEZ et SAUR. Les candidatures sont

La Commune au quotidien (2)

encore à l'étude.

- L'assemblée regrette la pollution visuelle dont les promeneurs sont victimes sur certains chemins alentours du village et le peu de soin que portent certains habitants au parvis de leur maison.
- Le terrain appartenant à Mesdames Bernard a été borné Petite Rue de Belle Charme.
- Il est fait état de 2 tentatives de cambriolage le week-end des 28 et 29 janvier à Saint Seine. Pas de vols constatés.
- L'assemblée remercie la commission des fêtes pour l'organisation du Repas des Aînés du samedi 28 janvier.

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 3 Avril 2023 :

• Affaires Financières :

Budget 2023 : Le budget, préparé par la commission Finances est proposé à l'équilibre comme suit :

- 352 655 € en fonctionnement
- 244 129 € en investissement

Le Conseil Municipal valide ce budget prévisionnel à l'unanimité. Le Maire précise que les détails présentés ce soir le seront dans le prochain numéro de Saint Seine Infos.

- Taux imposition : La commission des finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2023. Proposition acceptée à l'unanimité. La direction des finances publiques précise que les bases, elles augmenteront de 7,2%.

Les taux de la commune resteront donc fixés comme suit :

- Foncier Bâti : 33,90%
- Foncier Non Bâti : 32,79%
- Taxe Habitation : 11,91%
- Placement : Proposition de la Perceptrice que la commune place 350 000 euros de l'excédent cumulé sur un compte à terme à 2.8%. pour une durée de 1 an renouvelable. Proposition validée à l'unanimité.
- Fongibilité des crédits : Proposition de la commission Finances d'autoriser la fongibilité des crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant du chapitre (excepté les charges de personnel). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

• Énergies Renouvelables :

- Suite à la présentation du SICECO aux membres présents du Conseil Municipal le 9 Mars dernier, il est proposé de travailler avec ce syndicat quant au projet photovoltaïque. Le Conseil Municipal à la majorité décide de confier au Siceco les premières études de possibilité de création d'un champ photovoltaïque sur les anciennes carrières "Pennequin - Bongarzone"

- Le Maire précise qu'il a reçu des informations quant au projet éolien : Il devrait être purgé de tout recours dans un délai de un mois et demi. Il reste la possibilité d'un appel au Conseil d'État. La société s'est rapprochée de la commune et de l'AFR concernant les chemins d'accès au parc.

• Urbanisme :

- Demande d'un propriétaire, dont l'achat d'une maison est en cours, d'échanger un morceau de terrain avec la commune. La situation ne pose pas de problème, les parcelles sont déjà utilisées conformément aux futures nouvelles limites.

• Questions diverses :

- Le transformateur électrique Rue de Fontaine sera peint. La fresque sera réalisée par une jeune artiste de la région Grayloise. Le transformateur du stade sera peint également. Le Conseil Municipal valide le projet de fresque. L'organisation est à la charge de Culture Musique et Patrimoine.
- L'encrochement prévu rue de l'abreuvoir est soumis à l'autorisation de la DDT, le dossier est envoyé, nous attendons le retour de cette organisme.
- La Commission des travaux se réunira les 11 avril et 27 avril à 18h afin de recevoir les entreprises de TP pour les travaux 2023/2024.
- La Commission fleurissement présente le programme des plantations de cet été en précisant que quelques massifs de plantes annuelles seront garnis avec des plantes vivaces et non annuelles. Le souci de la ressource en eau guide ce choix. Proposition validée à l'unanimité.
- Philippe Carriot indique que c'est la SAUR qui continuera de gérer l'eau et l'assainissement suite à l'appel d'offre de cet hiver. Les tarifs proposés par le syndicat seront les suivants pour 2023 :

• Part Délégitaire :

Abonnement annuel HT : 49€

Consommation eau HT en € :

- 0 à 120m² = 1,6455 le m²
- 121 à 360m² = 1,5419 le m²
- 361 à 1000m² = 1,0236 le m²
- + de 1000m² = 0,6535 le m²

• Part Syndicat :

Abonnement annuel HT : 107,50€

Consommation par m² HT : 0,305€

In fine, les tarifs de l'eau ne progresseront pas en 2023.

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2023

• Affaires financières :

La Commune au quotidien (3)

o Comptes de résultat et de gestion 2022 : Les comptes de gestion 2023 ont été présentés, ils s'établissent en résultat comme suit (en €) :

- Excédent de fonctionnement : 177 690,13
- Excédent reporté : 594 502,95
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 772 193,08
- Déficit d'investissement : 44 048,79
- Déficit des restes à réaliser : 12 433,23
- Besoin de financement : 56 482,02

o Affectation du résultat d'exploitation :

- Au Budget investissement : 56 482,02
- Résultat reporté : 715 711,06

o Compte Administratif :

- Fonctionnement et Excédent reporté : 772 193,08
- Investissement : - 44 048,79
- Résultat Global : 728 144,29

• Urbanisme :

Travaux Maison Denojean :

- Le Maire précise que l'architecte recruté à l'origine du projet peut reprendre sa mission sans remise en concurrence (marché < 40 000€).
- Le conseil municipal demande à ce que l'architecte travaille sur le projet de logements.

Concernant l'actuelle boulangerie, le conseil municipal ne poursuivra pas l'hypothèse de l'achat du bâtiment, l'économie globale du projet étant trop aléatoire et compte tenu de l'absence de porteur de projet sérieux.

• Travaux de voirie 2023/2024 : rue de la Solande, voie aux chèvres, ruelle de l'abreuvoir du Cornot, ruelle du Moulin :

Le Premier adjoint présente les devis des entreprises Bongarzone et Guintoli :

- Après analyse, il sera demandé aux 2 entreprises de revoir rapidement leur devis, certains points n'étant pas tout à fait conforme au cahier des charges concernant les matériaux à mettre en œuvre et les surfaces à traiter.

• Autres Travaux :

Réfection Mairie : salle du Conseil Municipal, bureaux, entrée, salle de classe, huisseries :

- Le Conseil Municipal retient le devis de la Société EBSP pour 21 000 € HT

Salle de bain logement poste : Réparation des désordres dans la salle d'eau dans l'appartement rez-de-chaussée T3

- Le Conseil municipal, après avoir étudié les propositions retient celle de la Société SAS Clerget Grosjean pour un montant de 2 011€ HT il s'agit de la

pose d'un receveur 90X90 et de panneaux muraux étanches.

• Affaires funéraires :

Reprise des concessions en cours : Le Maire fait un pont sur les procédures en cours :

o Commission du 5 mai 2023 :

- 19 concessions sont en phase de reprise (fin Octobre 2023).
- 9 concessions sont concernées par une nouvelle procédure de reprise.
- Il a été décidé que 17 emplacements ne seraient plus proposés à la vente.

Concernant l'achat de nouveaux columbariums pour le Jardin du Souvenir, 4 entreprises ont été contactées :

- Grey (Mirebeau) n'a pas donné suite
- Delamarche (Champlitte) : La proposition n'a pas été retenue.
- Granimond (57 St Avold) : Proposition d'un modèle retenue, négociations en cours concernant le tarif et la pose.
- Broggi (70 Amance) : La proposition n'a pas été retenue.

• Questions Diverses :

Festivités de l'été pour lesquelles la Commune est fortement impliquée :

- Vide Grenier : 2 juillet
- 14 Juillet : Repas des associations en soirée, apéritif offert par la municipalité à 18h30
- Marche Gourmande : 30 Juillet - tir de feux d'artifices

Autres :

- L'agenda des manifestations et des rendez vous a été présenté
- Une location meublée temporaire est disponible 15 rue de Belle Charme (maison de vacances ou pour salariés désireux de se loger temporairement).
- Une stagiaire de la formation d'horticulture sera présente aux côtés de Florian Gillet du 19 juin au 12 juillet.
- 2 jeux pour enfants sont en cours d'installation, cour de la Mairie et sur les espaces verts du parking du Stade.
- Il sera répondu à des questions d'habitants concernant la carte communale
- De petits travaux de voirie sont à réaliser dans différents endroits de la commune, Florian Gillet sera chargé de cette opération.

La Commune renseigne sur quelques règles d'urbanisme

Les règles d'urbanisme ne sont pas toujours simples. Vous retrouverez ci-dessous les différents types de formulaires à nous retourner remplis, en fonction du projet que vous souhaitez commencer. N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie.

Avant de commencer vos travaux, il est possible et conseillé de demander un certificat d'urbanisme afin d'obtenir toutes les informations importantes sur le terrain concerné par votre futur projet.

Le certificat d'urbanisme ou CU

Il existe deux types de certificats d'urbanisme :

A –Informationnel	Document qui indique les règles d'urbanisme applicable sur un terrain donné, comprenant les limites administratives, le droit de propriété (servitudes d'utilité publiques, droit de pré-emption,...) ainsi que le régime des taxes d'urbanisme. Il est généralement demandé par le notaire préalablement à une vente
B –Opérationnel	Permet de savoir si le projet que vous souhaitez concrétiser est réalisable. Ce document précise notamment les équipements et éléments importants quant à la desserte et l'aménagement nécessaires ou existants, ce sera notamment le cas sur les éléments relatifs à la voirie et aux réseaux (eau, edf,...). Vous aurez également un descriptif des taxes auxquelles vous serez soumis dans le cadre de l'urbanisme.

La déclaration préalable ou DP

Une déclaration préalable de travaux est obligatoire pour les cas suivants :

- Construction nouvelle ou travaux sur construction existante ayant pour résultat la création d'une surface plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m². Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40m² si la construction est située dans une zone urbaine.
- Tous travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction (ex : changement de couleur de bardage, peinture de crépis,)
- Changement de destination d'un local (ex: transformation d'un local commercial en local d'habitation), sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.
- Réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.

Le permis de construire ou PC :

Il existe des formulaires différents selon la nature de votre projet :

- **Le permis d'aménager ou PA**

Il permet à l'administration de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné (ex : lotissement avec voie publique).

- **Le permis de démolir ou PD**

Utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle ou située dans une zone où ce type de permis est obligatoire à la poursuite du projet.

Attention ! Si la démolition dépend d'un projet de construction ou d'aménagement, les formulaires de demande de permis de construire ou de permis d'aménager permettent également de demander l'autorisation de démolir.

L'ouverture et l'achèvement de travaux

Après affichage du permis et dès le début du chantier, le bénéficiaire doit adresser à la mairie de son village une **DOC, Déclaration d'Ouverture de Chantier**. Une fois les travaux finis vous devrez indiquer à l'administration avoir terminé le projet décrit et établir une **DAACT, Déclaration d'Attestation d'Achèvement et de Conformité de Travaux**.

Votre projet change, votre dossier aussi !

Vous retrouverez ci-dessous les différents types de formulaires à nous retourner remplis, si des éléments importants de votre projet viennent à changer.

Le permis modificatif

Vous souhaitez apporter des modifications mineures à votre projet (modifications dans le choix des ouvertures, ...) , et vous avez initié un permis de construire ou un permis d'aménager? Ne recommencez pas un nouveau permis, faites un permis modificatif ! (Valable dans le cas d'un permis de construire comme dans le cas d'un permis d'aménager.

Utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle ou située dans une zone où ce type de permis est obligatoire à la poursuite du projet.

La Commune et ses partenaires

LA TELEASSISTANCE C'EST FACILE ET SECURISANT

La téléassistance c'est un système qui permet d'envoyer une alarme 24h/24 et 7 jours sur 7 à des opérateurs qualifiés.

Concrètement, une personne formée au traitement et résolution des situations d'urgence prend en charge l'alarme déclenchée. Cette alarme peut être déclenchée volontairement par une personne en difficulté ou par détection automatique.

L'installation est simple et se fait par un technicien sur le lieu d'habitation. D'un côté, un déclencheur porté au poignet ou en collier, le fameux « bip » comme il est souvent appelé. Il a une portée de 60 à 80 mètres. De l'autre un transmetteur posé au domicile de l'abonné au travers duquel l'opérateur de la centrale d'écoute entre en conversation avec ce dernier.

Le transmetteur se pose simplement dans une pièce de la maison,

La téléassistance relève toujours de ce même processus simple, géré par des personnes qualifiées.

1 – L'appel

L'abonné a besoin d'aide ? Une simple pression sur le bouton du déclencheur et l'appel est immédiatement émis vers la centrale d'écoute.

2 – Le dialogue

L'abonné est alors identifié par l'opérateur, à qui il peut exposer son problème. Selon la situation, ce dernier prend la décision la plus adaptée.

3 – L'intervention

L'opérateur de la centrale d'écoute peut prévenir un proche identifié dans le réseau de solidarité ou, si besoin, alerter directement un médecin, voire les services d'urgence (pompiers, SAMU, gendarmerie). Il suit l'intervention et reste en contact avec l'abonné jusqu'à ce qu'il soit assuré de sa sécurité.

Présence Verte, partenaire de la Commune

de Saint Seine sur Vingeanne propose toute une gamme adaptée aux besoins de chacun.

Vous trouverez les tarifs et les renseignements sur la page ci-après. N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie ou directement au numéro de téléphone mentionné. Éligible à l'APA, ce dispositif doit permettre de sécuriser les bénéficiaires et les aidants.



TARIF 2023 PARTENAIRE		présenceverte <small>Service Clientèle</small>	N° Cristal 09 69 39 38 38
		Frais d'installation 27,50€	Abonnement mensuel TTC 32€ 1 mois OFFERT
ACTIV'ZEN (Lignes RTC Orange, IP, ou GPRS)			
OPTIONS (abonnement mensuel TTC)			
Sécurité -détecteur de fumée	4€ TTC	Obligatoire depuis mars 2015 nos détecteurs de fumées sont couplés à la centrale d'écoute pour plus de sécurité Utilisé en cas de chute brutale, sécurisant en cas de manque de confiance en soi Nécessaire en cas de grand isolement ou profonde solitude	
Sérénité - détecteur de chute brutale	7€ TTC		
Convivialité - Appel de convivialité	1€ TTC		
SERVICES ADDITIONNELS (abonnement mensuel)			
2ème déclencheur	4€ TTC	Pratique pour nos ainé(e)s en couple Indispensable en cas d'absence de réseau de solidarité et pour éviter les dégâts en cas d'intervention des pompiers	
Coffre à clés	5€ TTC		
Déclencheur Montre	4€ TTC	Esthétique et plus discret, évite de se sentir stigmatisé(e) Permet de dupliquer l'audio sur une grande propriété	
Boitier interphonie	6€ TTC		
Garantie Frais de Secours 1 RDS	4€ TTC	Prise en charge par Présence Verte Éventuelle facturation SDIS de	
Garantie Frais de Secours 2 RDS	3€ TTC		
Garantie Frais de Secours 3 RDS	2€ TTC		
Garantie Frais de Secours 4 RDS	1€ TTC		
Pour toute Option et/ou Service Additionnel (hors convivialité) souscrit après l'installation initiale, les frais d'installation sont de 15 € TTC			
Déduction fiscale (Crédit ou remboursement) de 50% des sommes investies au titre de la loi Borloo sur présentation de l'attestation fiscale annuelle			
Prendre rendez-vous au >			03 86 47 37 13

N° Cristal 09 69 39 38 38

www.presenceverteconfluence.fr



SUIVEZ L'ACTUALITÉ SAINT SEINOISE Avec l'application Panneau Pocket

La commune de **SAINT SEINE SUR VINGEANNE** est adhérente à l'application **Panneau Pocket**

Cette application **GRATUITE**, et utilisable de manière **illimitée** pour smartphones et tablettes vous permet d'être **informé des événements** et des **publications de la Mairie**.

MODE D'EMPLOI :

Sur le site de téléchargement des applications de vo-

tre smartphone ou tablette (Play Store – Apple Store...) :

1. Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche
2. Le logo PanneauPocket apparaît
3. Cliquez sur « installer » ou « Obtenir »
4. Ouvrez l'application et autorisez les notifications
5. Entrez « Saint-Seine-Sur-Vingeanne » dans la barre de recherche en haut de l'écran
6. Désignez ensuite la commune en favori en cliquant sur le **cœur jaune**

Vous recevrez une notification à chaque nouvelle publication de la Mairie

Utilisation gratuite illimitée

La Commune accompagne les jeunes

Le recensement à 16 ans est obligatoire. Il se fait en mairie ou en ligne.

Comment se faire recenser et que se passe-t-il en l'absence de recensement ?

Qu'est-ce que le recensement à 16 ans ?

Le recensement à 16 ans est une démarche qu'un jeune doit accomplir afin de se faire enregistrer administrativement. Cette procédure n'est pas automatique : c'est au jeune de faire la démarche pour se faire recenser en mairie ou sur internet. Le recensement à 16 ans, aussi appelé "recensement militaire", entraîne ultérieurement une convocation à la journée défense et citoyenneté ainsi que l'inscription automatique sur les listes électorales à l'âge de 18 ans. L'attestation de recensement est également un document demandé pour passer certains examens.

Quand se faire recenser ?

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Mais même si ce délai de 3 mois est dépassé, un jeune peut toujours se faire recenser jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches.

Quelle est la procédure pour se faire recenser à 16 ans ?

Les démarches peuvent être accomplies par le mineur ou l'un de ses parents. Le recensement s'effectue en s'adressant directement aux services municipaux de sa ville. Il est également possible d'effectuer ces formalités en ligne sur Internet via une plateforme de l'administration. Il faut fournir une pièce d'identité, son livret de famille, ainsi qu'un justificatif de domicile.

Effets du recensement

Lorsque les démarches sont accomplies, une attestation de recensement est remise à la personne. Ce document doit être conservé avec attention, puisqu'il sera ensuite demandé pour les inscriptions à certains concours ou examens tels que le bac, l'examen du permis de conduire, le CAP ou le BEP. Lorsque vous atteignez l'âge de 25 ans, vous n'avez plus besoin de l'attestation de recensement pour pouvoir passer les examens et les concours.

En cas d'avis de recensement perdu, vous devez vous adresser au bureau du service national dont vous dépendez. La demande peut être faite par courrier (en joignant une photocopie de votre carte d'identité) ou en vous rendant directement sur place.

Le recensement permet également à l'administration :

de faciliter l'inscription sur les listes électorales ;

de convoquer le jeune à la Journée « Défense et Citoyenneté » (ex JAPD).

Tous les renseignements auprès du secrétariat de Mairie ou du Maire

LA COMMUNE ENTREPREND

Travaux rue du Mur

La réalisation de la deuxième tranche de travaux rue du mur est terminée.

La prestation confiée à l'entreprise Guintoli, consistait :

- à la mise en place de 150 m de bordures côté ouest depuis les bordures déjà existantes jusqu'au niveau de la dernière habitation avant le château d'eau
- au remplacement de bordures cassées ou en mauvais état sur l'ensemble du lotissement du Creux Jeanneton.
- à la mise en place d'un enduit bicouche calcaire sur l'ensemble des trottoirs.

La finalité de ces travaux étant de canaliser aux mieux les eaux pluviales (génératrices de dégâts d'inondation comme ceux déjà occasionnés les années précédentes sur certaines habitations), ils limiteront au maximum ces désagréments pouvant être dus à d'éventuelles et importantes précipitations.

Travaux rue de l'abreuvoir : mur et fontaine

Le mur situé en bordure de rivière en bas de la rue de l'Abreuvoir (au bas de l'ancienne poste) est en partie détruit, il souffre également de la présence de souches qui ont poussés à l'intérieur, qui le dégradent, le fragilisent en cas de crue.

Sa remise en état fait partie des travaux prévus en 2023.

Deux possibilités ont été envisagées :

- sa réfection à l'identique.
- son remplacement par des blocs de pierres d'enrochement.

Du fait de son emplacement en bordure de rivière, la mise en œuvre de sa réfection à l'identique présente des exigences environnementales au niveau des techniques et des matériaux à employer qui impactent considérablement le montant de l'opération.

L'enrochement ne nécessitant pas l'emploi de matériaux de construction hormis des blocs de pierres et ne dépassant une longueur de plus de 20 mètres, les exigences sont beaucoup plus légères ce qui engendre un coût moins important.

C'est la solution de l'enrochement qui a été retenue.

Dans le même esprit et afin d'en garantir sa stabilité et sa pérennité, le pignon ouest de la fontaine située à proximité sera consolidé par la mise en place également d'enrochement à sa base. La mise en place d'une buse permettra l'écoulement des eaux.

Élagage des arbres

La croissance des arbres, de la végétation, en limite de la parcelle boisée située au château d'eau portant atteinte à la clôture de la propriété voisine, des travaux

d'entretien et d'élagage ont dus être réalisés.

C'est Florian Gillet, l'employé communal qui s'est chargé de l'opération. Étant donné l'importance, la taille des arbres, la location d'une nacelle a été nécessaire afin d'élaguer l'ensemble des branchages débordants.

Le débroussaillage en bordure de clôture ainsi que la coupe des arbres trop proches sur une largeur suffisante permettront le maintien en état par un entretien régulier.

Il a également profité de la présence de la nacelle pour procéder à l'abattage d'autres arbres en mauvais état en divers points de la commune.

Incivilités

L'employé communal, Florian Gillet, mets un tout en œuvre pour entretenir l'ensemble des espaces verts de la commune en pratiquant une tonte et un entretien régulier, dégageant un cadre agréable et propre.

Malheureusement, nous avons pu constater courant avril que certains avaient utilisé un de ces espaces, celui du château d'eau, pour y pratiquer du gymkhana automobile (dérapages, patinages..) laissant le terrain plus proche d'un champ de labours que d'un espace vert.

Ces faits se produisent aussi bien de jour comme de nuit. Toutefois, certains témoignages ont permis de poser des soupçons sérieux sur les auteurs. Il semblerait même que certains soient des personnes étrangères à la commune.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

De tels agissements ont été également constatés sur l'espace situé près des terrains de boules au bas de la rue de l'abreuvoir.

Il est regrettable de constater que l'entretien du village, ses aménagements favorisant son attractivité, le travail de l'employé et le budget alloué soient des notions et des valeurs bien étrangères à certains.

Aires de jeux

Deux nouvelles aires de jeux viennent d'être installées par Florian Gillet, l'employé communal. Dans la cour de la Mairie, en remplacement de l'ancien pont qui avait vu tant et tant de parcours et d'allers retours, il a été choisi un remplacement à l'identique. Sur le parking du stade, l'espace vert accueille une structure de motricité avec petit mur d'escalade, toboggan, passage secret...

Des bancs viendront agrémenter ces aires afin que petits et grands puissent se reposer tranquillement en attendant un dernier tour...

TRAVAUX SUR LA COMMUNE



Travaux de voirie, au lotissement du Creux Jeanneton

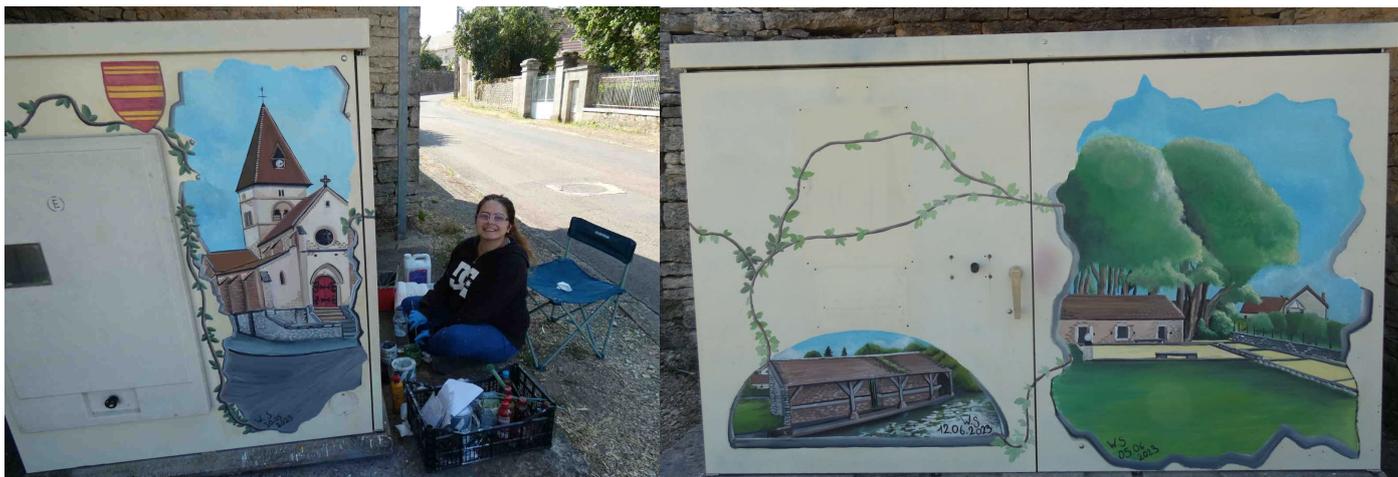


Conséquences des rodéos au château d'eau



Installation des jeux dans la cour de la mairie et au stade par Florian GILLET

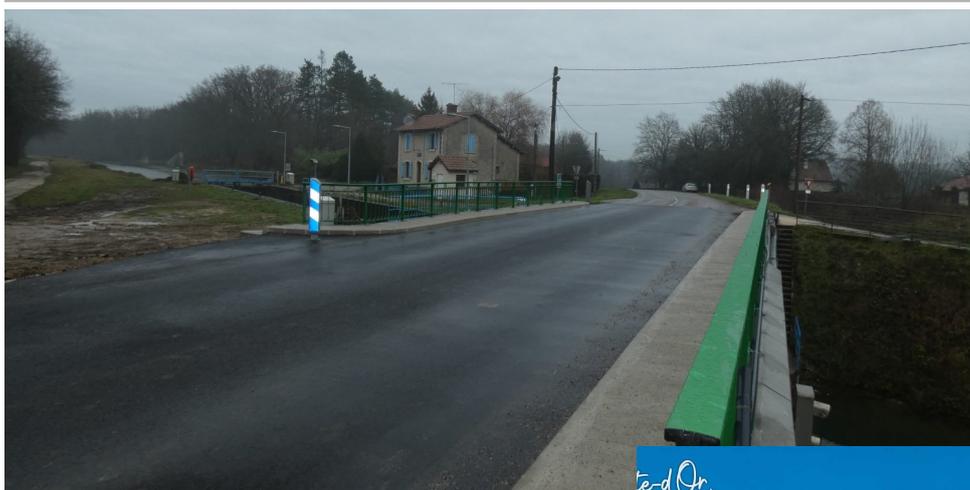
FRESQUES SUR LE TRANSFORMATEUR



À l'initiative de l'association Musique, Culture et Patrimoine, une fresque représentant les lieux remarquables du village a été réalisée sur le transformateur électrique situé rue de fontaine par Syrielle Willers fresquiste à Vanne (70).

Il est prévu de lui confier également la décoration du transformateur situé près du stade avec d'autres perspectives Saint Seinoises.

INAUGURATION DU PONT DU CANAL



**Inauguration du pont du canal
le 6 mars**

Christine RICHARD : Conseillère Départementale

Christian CHARLOT : Maire de Saint-Seine-sur-Vingeanne

François SAUVADET : Président du Conseil Départemental

Hubert POULLOT : Vice-président du Conseil Départemental chargé des infrastructures



LA COMMUNE PROTÈGE SES ESPACES FORESTIERS, SES HABITANTS

Les feux de forêt sont devenus une préoccupation majeure en France, menaçant non seulement nos précieux écosystèmes, mais aussi nos communautés et notre qualité de vie. Les récents événements tragiques ont montré que ces incendies peuvent causer des pertes humaines, détruire des habitats naturels, dévaster des terres agricoles et laisser des cicatrices indélébiles sur nos paysages.

La situation est d'autant plus préoccupante que le nombre et l'intensité des feux de forêt ont augmenté ces dernières années, en grande partie en raison du changement climatique et de certaines pratiques

humaines. Les vagues de chaleur prolongées, la sécheresse accrue et les vents violents créent également des conditions propices à la propagation rapide des incendies, rendant nos forêts vulnérables et mettant en danger la biodiversité de nos territoires.

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu :

9 feux de forêt sur 10 dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.

- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

- En cas d'incendie, j'appelle le 18 ou le 112 !



FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation
qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et prévoir un **extincteur** à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable



Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr

MANIFESTATIONS



Les bénévoles qui organisent la Marche Gourmande chaque année étaient invités à parcourir les sentiers et les rues du village pour une journée festive. La surprise de la matinée, outre les 2 pauses fraîcheur, fut l'accueil par Monsieur Legouz de Saint Seine sur la terrasse sud du Château et la visite d'un salon avant le passage par la cour nord et la remontée vers la salle des fêtes.

Les jambons à la broche préparés par Florentin Pelay depuis les premières heures de la matinée attendaient les convives.

Merci pour cette initiative et rendez-vous à tous dès le 2 juillet pour le vide grenier !

Concours de pétanque le 10 juin :

Le traditionnel concours de pétanque organisé par Le P'tit Bouchon Saint Seinois s'est déroulé le samedi 10 juin. 56 équipes y ont participé. Geoffrey et Nenet ont remporté ce concours. Nous avons une pensée pour le vainqueur de l'année dernière, Dédé, qui nous a tragiquement quittés.





Vœux de la municipalité le 21 janvier



Le repas des anciens le 28 janvier



La fête des voisins sur la friche le vendredi 26 mai



Concert Arioso le 17 juin organisé par Musique, Culture et Patrimoine

**LA COMMUNE ET SES TALENTS
DES CHAMPIONNES ET UN CHAMPION**



Monsieur Changenet, Président de l'Espérance de Saint Maurice, racontez-nous les derniers exploits de nos champions Saint Seinois !

Aline, Léane, Maelle et Eliot Maire ont brillé lors des championnats de France de Bowling Classic et Sprint. Ces Saint Seinoises et Saint Seinois sont passionnés par ce sport.

Dites-nous en davantage sur leurs performances :

Aline et Léane sont championnes de France en tandem féminin en Bowling Classic et Léane est championne de France en Bowling Sprint. Ces championnats ont eu lieu à Colmar

Eliot en tandem avec Lilou Jardel est champion de France en Bowling Jeune Tandem Sprint. Championnats qui se sont déroulés à Is sur Tille.

Maelle a terminé 3ème au championnat de France de Bowling classic de Beinheim (Bas-Rhin) et a participé au championnat du monde à Varazdin en Croatie !

Tous sont licenciés à Saint Maurice ?

Aline, Léane, Maelle et Eliot Maire sont en effet licenciés au Club de quilles l'Esperance de Saint Maurice sur Vingeanne, un véritable centre de formation pour champions !

Nous leurs adressons, comme il se doit, nos plus vives félicitations !

LA COMMUNE ACCUEILLE

Des enfants
visitent le
village



Vendredi 2 juin, 16 enfants du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Mirebellois-Fontenois, accompagnés de leurs assistantes maternelles, sont venus visiter la ferme de Tiffany et Benoit Pech. Les enfants, âgés de 1 an et demi à 3 ans ont pu côtoyer les vaches laitières et d'autres animaux de la ferme. Tiffany leur avait également préparés des ateliers ludiques et éducatifs

Ce même jour, 25 élèves de petite, moyenne et grande sections de l'école maternelle de Til-Châtel se sont rendus dans notre village. Au travers du parcours des émotions, ils ont pu découvrir le village et les sculptures sur bois réalisées par Florian Gillet.

Un topoguide est disponible en Mairie ou auprès de Florian Gillet pour vous repérer et ne rien manquer des réalisations !

Il vous est également présenté page 24 de ce magazine

TOPOGUIDE DES SCULPTURES DE FLORIAN GILLET



Le plongeur



Repère des oiseaux



Les champignons



La main



Les chenilles



Œuvres réalisées exclusivement sur des arbres malades ou morts et avec des matériaux issus de la récupération

Itinéraire pour découvrir les sculptures de Florian Gillet Parcours d'environ 5.2km



Le hibou et la plume



Hôtel à insectes



Le drakkar



Le parcours des émotions



La cabane de sorcière

Enfance Jeunesse, rentrée 2023-2024
Accueils périscolaires et extrascolaires



Comment inscrire, réinscrire vos enfants ?

- **Pour un enfant qui fréquente déjà nos services**
- Mettez à jour vos informations sur votre compte familles sans oublier de joindre les documents obligatoires.
- **Pour un enfant qui n'a jamais fréquenté le service enfance jeunesse**
 - **Vous avez déjà un compte familles** : vous devez remplir une fiche enfant et la retourner avec les documents obligatoires demandés (assurance et vaccins).
 - **Vous n'avez pas de compte familles** : remplissez un dossier complet et retournez-le avec les documents obligatoires demandés, un accès vous sera créé.

Attention, si vous ne souhaitez pas utiliser le portail familles :

Que vous ayez ou non des enfants qui fréquentent déjà les services Enfance Jeunesse, **vous devez remplir un dossier papier complet** et le retourner accompagné des documents obligatoires.

Les documents sont disponibles sur les sites d'accueil, à la direction Enfance Jeunesse ou en PDF modifiables sur le Portail Familles.

<https://mfcc.portail-familles.app/>

Pour retourner les documents et pour toute question adressez-vous aux sites d'accueil :

- **Fontaine Française** : 09.67.11.22.81 / fontainealsh@mfcc.fr
- **Secteur Jeunes** : 03.80.39.97.83 / jeunesse@mfcc.fr

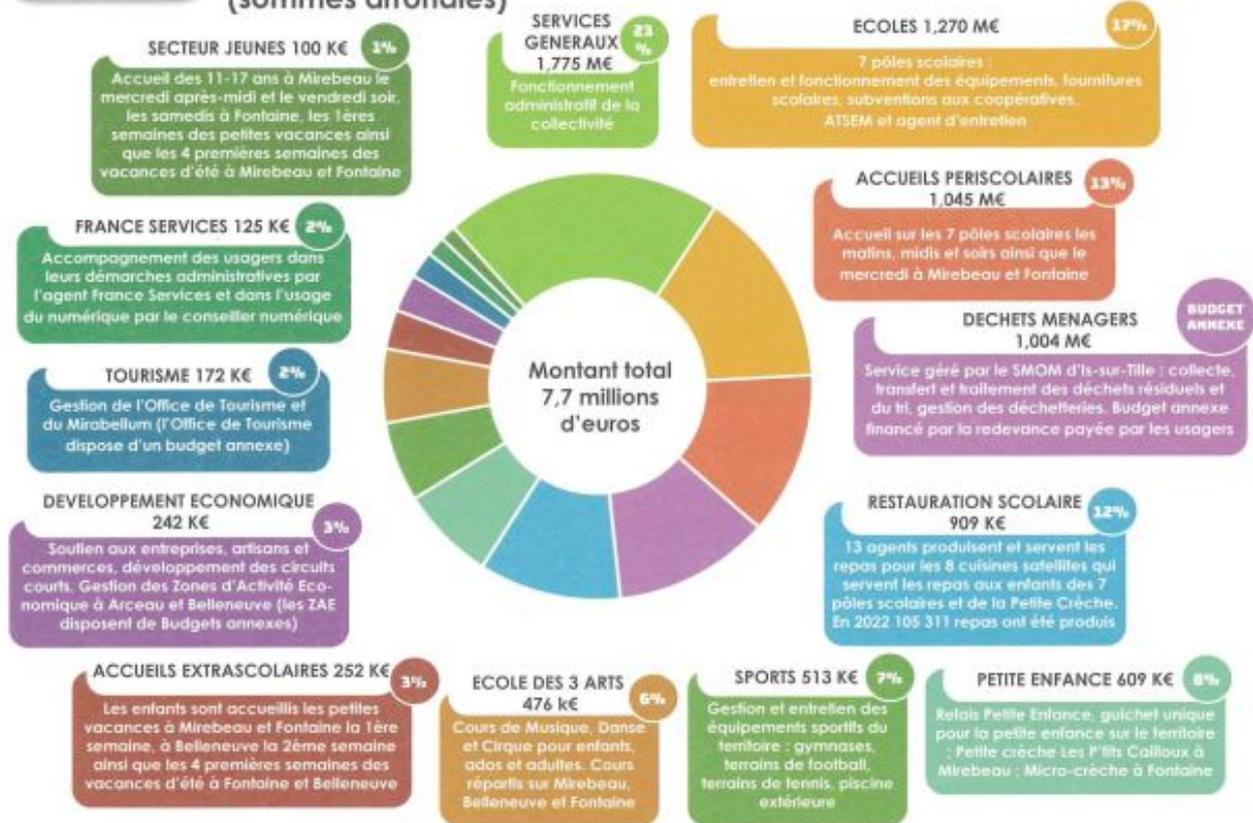


BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



« Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèveront à plus de 7,7 millions d'euros. Le budget est en augmentation en raison, entre autres, de la hausse conséquente des coûts d'électricité sur tous les bâtiments, de la revalorisation du point d'indice et de l'augmentation des prix des matières premières. Malgré ce budget contraint, les élus ont fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la 6ème année consécutive. » **Laurent Thomas, vice-président aux finances**

Répartition du budget de fonctionnement par service (sommes arrondies)



Quelles orientations d'investissements pour 2023 ?

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Gymnase à Fontaine-Française
Achèvement des travaux, inauguration prévue en juin 2023
COUT TOTAL DU PROJET 2 788 000 € TTC
- Piscine intercommunale à Mirebeau
Installation d'un local de rangement extérieur et d'un abri public **52 883 € TTC**
Changement du système de chauffage
- Terrain de football à Fontaine-Française
Réfection et aménagement **67 800 € TTC**

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- Gestion à distance du chauffage des bâtiments **55 000 € TTC**
- Etudes énergétiques de bâtiments avec le SICECO **7 926 € TTC**

SERVICES AUX FAMILLES

- Installation de la Micro-crèche dans les locaux de la Communauté de Communes à Fontaine-Française
Installation prévue en janvier 2024 **357 500 € TTC**
- Projet Pôle Scolaire Arceau-Beire-Viéville
Concours d'architecte **63 700 € TTC**



France Services est un « lieu ressources » dans lequel vous pouvez être accompagnés dans vos démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Dans cet endroit vous pouvez

- Accéder à de la documentation sur les différentes prestations susceptibles de correspondre à votre situation
 - Connaître les conditions à satisfaire et les démarches à réaliser pour les obtenir
 - Être orientés vers l'agence partenaire adéquate
 - Bénéficier d'un libreaccès à des postes informatiques, connectés à l'internet
 - Être accompagnés pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour leur espace personnel
 - Recevoir un appui pour réaliser des télé-procédures (du type déclaration de revenus) ou des simulations de prestations
 - Être accompagnés dans l'utilisation des équipements numériques mis à leur disposition (ordinateur, scanner, système visio, imprimante, ...) et pour la création d'un compte de messagerie
 - Être aidés à la compréhension des informations adressées et des éléments sollicités, à la constitution de dossier ou à la vérification de sa recevabilité
 - Effectuer l'édition, le retrait ou le dépôt de document
 - Numériser et imprimer des documents
 - Être aidés pour la prise de rendez-vous téléphonique ou physique avec un conseiller partenaire
- Obtenir un rendez-vous à distance via des systèmes visio.

Afin de pouvoir effectuer vos démarches, nous vous conseillons de vous munir des documents suivants

Pièce d'identité en cours de validité - carte vitale - identifiant et mot de passe de l'opérateur concerné (Pôle Emploi, Carsat, MSA, CAF....) - Une adresse mail que vous consultez régulièrement (et le mot de passe correspondant) - Vos derniers bulletins de salaire - Votre dernier et/ou avant dernier avis d'imposition.

Tél : 03 80 38 02 48

Courriel : d.colnot@mfcc.fr

Adresse :

6 bis place du Général Viard
21310 Mirebeau-sur-Bèze

Horaires d'ouverture :

Le Lundi : de 13h30 à 16h30

Le Mardi : de 08h45 à 12h00 de 13h30 à 16h30

Le Mercredi : de 08h45 à 12h00 de 13h30 à 16h15

Le Jeudi : de 08h45 à 12h00 de 13h30 à 17h30

Le Vendredi : de 08h45 à 12h00



LA COMMUNE ET SES PARTENAIRES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

La Délégation de Service Public (DSP) pour l'adduction eau potable et la prestation de service pour le réseau d'assainissement accordée à la SAUR arrivaient à échéance cette année. Un appel d'offre a été lancé et deux sociétés, SAUR et SUEZ, y ont répondu. C'est l'offre SAUR qui a été retenue.

Le contrat de prestation de service du réseau d'assainissement a été signé ; la DSP pour l'adduction d'eau potable le sera début Juillet. Ces deux contrats nous engagent avec la SAUR jusqu'en 2035, mais bien évidemment des clauses concernant le service rendu nous permettent de remettre en question ces deux contrats.

Les nouveaux tarifs de l'eau pour la SAUR sont les suivants :

Abonnement annuel : 49,00 euros HT

Prix par m3 consommé, HT

- o part proportionnelle Consommation de 0 à 120 m3/an 1,6455 €
- o Part proportionnelle Consommation de 121 à 360 m3/an 1,5419 €
- o Part proportionnelle Consommation de 361 à 1000 m3/an 1,0236 €
- o Part proportionnelle Consommation au-delà de 1000 m3/an 0,6535 €

Le coût pour une consommation annuelle de 120 m3 avec les anciens tarifs de 2022 était de 265 euros HT. Avec les nouveaux tarifs, le coût pour une consommation annuelle de 120 m3 est de 246 euros HT, soit une baisse de 19 euros.

Néanmoins, cette baisse de tarif sera récupérée par la part syndicale ainsi l'abonnement syndical passe de 100 euros à 107.50 euros et le prix du M3 à 0.305 euros au lieu de 0.22 euros. Cette hausse nous permettra d'augmenter la trésorerie du syndicat pour financer les importants travaux à réaliser sur le réseau.

Le prix pour une consommation annuelle de 120 m3 d'eau potable (part SAUR + part Syndicale) ne changera pratiquement pas : 391 euros avec l'ancien tarif HT, 390 avec le nou-

veau tarif HT.

La lutte contre les fuites d'eau sera une des priorités de la nouvelle DSP. Un système d'écoute permettra de cibler les fuites d'eau sur le réseau et d'y remédier. En 2022, le rendement du réseau était de 70.20 % (rapport entre eau potable produite et eau facturée). L'objectif est d'atteindre 76 % en 2035 année de fin de la DSP.

Les tarifs concernant la part fixes et la part variable de l'assainissement ne changent pas :

- Part fixe 100 euros
- Part variable en fonction de votre consommation annuelle d'eau potable :
 - Jusqu'à 20 m3 : 21.34 euros
 - 21 à 40 m3 : 0.8 euros/m3
 - 41 à 60 m3 : 0.92 euros/m3
 - 61 à 90 m3 : 1.06 euros/m3
 - 89 à 120 m3 : 1.22 euros/m3
 - 121 à 150 m3 : 1.40 euros/m3
 - Au-delà de 150 m3 : 1.5/ euro/m3
- Redevance agence de l'eau 0.15 euros/m3

Par exemple, pour une consommation annuelle de 120 m3, la redevance assainissement est de 142 euros

Il ne vous a pas échappé que la sécheresse sévit. Les pluies de ce printemps n'ont pas suffi à remplir complètement les nappes phréatiques. Actuellement, les 3 puits de captage ne se rechargent qu'à 50 % entre deux pompages vers la station de traitement. C'est une situation que l'on trouve habituellement fin aout - début septembre. L'été risque donc d'être très compliqué au niveau de l'approvisionnement en eau potable.

Philippe Carriot vice-président SIAEPA Haute Vingeanne

VIE ASSOCIATIVE

MANIFESTATIONS 2023 :

Dimanche 2 juillet	Vide grenier	Les associations 07 57 10 33 19 (Danièle Bouchard)
Samedi 8 juillet	Concours de Pétanque	Football Club Vingeanne 06 32 31 04 94 (Mickaël Denis)
Vendredi 14 juillet	Cour de la mairie 19h00 : apéritif offert par la Municipalité 20h00 : repas organisé par les Associations	Les Associations 07 57 10 33 19 (Danièle Bouchard)
Dimanche 23 juillet	Journée créative, Ateliers découverte de la peinture Eléonore déco et laine feutrée Sur réservation	Tiffany Pech 06 29 58 43 13
Dimanche 30 juillet	Marche Gourmande	Les Associations 07 57 10 33 19 (Danièle Bouchard)
Dimanche 13 aout	Récital « Parfum d'Opéra » par Rachel Cantatrice soprano lyrique	Musique, Culture et Patrimoine 06 81 41 09 71 (Bernadette Bertin)
Samedi 05 aout Dimanche 06 aout	Concours de ball-trap	BTC Vingeanne 06 86 07 36 32 (Gérard Perreau)
Dimanche 20 aout	Journée créative, Ateliers découverte de la peinture Eléonore déco et laine feutrée Sur réservation	Tiffany Pech 06 29 58 43 13
Dimanche 27 aout	Concours de pêche	À la recherche du Temps 06 80 38 36 51 (Éric Chevalier)
Samedi 16 septembre	Concert de guitare	Musique, Culture et Patrimoine 06 81 41 09 71 (Bernadette Bertin)
Samedi 16 et dimanche 17 septembre	Exposition journées du patrimoine	Musique, Culture et Patrimoine 06 81 41 09 71 (Bernadette Bertin)

INFORMATIONS AUX RIVERAINS DU VIDE-GRENIER

Le vide grenier organisé par les associations se tiendra le 2 juillet dans les rues.

Par arrêté municipal : la rue Basse, la rue de la Grande Borne, la rue de la Tour, la rue du Moulin et la rue des Buttes seront interdites à la circulation de 5h à 19h.

La rue de la Tour sera interdite dès le samedi 1er juillet à 9h jusqu'au lundi 3 juillet à 9h.

Merci de ne pas garer vos véhicules dans les rues afin que les exposants puissent s'installer.

Si vous devez utiliser ceux-ci, pensez à les sortir du périmètre dès le samedi soir.

Pour la bonne réussite de cette manifestation, merci de votre compréhension.

MARCHE GOURMANDE

À l'issue de l'étape finale de la marche gourmande du 30 juillet, les Associations du village vous convient à une soirée festive sur les hauteurs de Saint Seine (château d'eau) à partir de 18h.

Animation, buffet, buvette

Feu d'artifice offert par la municipalité si les conditions météo le permettent.

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin : 423

Décès

- Raymond DAUTREY le 30 décembre 2022
- Jeannine HUMBERT-PAILLEY le 10 janvier 2023
- Jacqueline BAYENS épouse VILLAEYS le 10 avril 2023
- Hélène LEGOUZ DE SAINT SEINE le 19 avril 2023
- Alain LAGATIÉ le 13 juin 2023
- Marie-Louise JUHAN le 17 juin 2023

Mariages

- Sandrine CAGNANT et Christophe BARBASON le 8 avril 2023
- Séverine DELUNSCH et Thierry PALIOT le 6 mai 2023
- Émilie BRUOT et Jérôme GILBERT le 20 mai 2023

Nouveaux habitants

- Richard THIERY au 15 rue de Fontaine
- Jennifer MERLIN au 3 rue du Cimetière
- Déborah JULLIARD et Grégoire CHEVALIER au 12 rue du Moulin
- Marie DESMETZ et Thibaut MANGEMATIN au 20 rue Sylviane HUMBERT-BAJOUT
- Karim CHOUARFIA au 12 rue Basse

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux résidents



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Christian CHARLOT
François SOUVERAIN
Philippe CARRIOT

Mise en page : Gérard FAIVRE

COMMERCES AMBULANTS, COMMERCES ET ARTISANS

POISSONNERIE FRUITS ET LÉGUMES

Mr. BARON 21310 MIREBEAU
Tél : 06 83 01 10 22
Le mardi matin

PETIT MARCHÉ FRAIS

Fromages-charcuterie
Établissements MAURON
70100 GRAY-LA-VILLE
Tél : 03 84 65 04 24
Le jeudi après-midi

SURGELÉS TOUPARGEL :

21000 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Tél : 03 80 46 17 22
MAXIMO : 21000 DIJON,
Tél : 03 80 28 00 70
THIRIET : 52000 CHAUMONT,
Tél : 03 25 35 00 25

FROMAGES CHARCUTERIE

70700 CHARCENNE
Tél : 03 84 65 68 68
Le mardi après midi



JARDIN DESIGN

Arboriste Grimpeur - Paysagiste
Conception / Aménagements extérieurs
Entretien des espaces verts

Ne pas jeter sur la voie publique

HRIVNAK Alexandre

21610 Saint Seine Sur Vingeanne



Jardin Design

Tél : 0640895927

Email : jardindesign21@outlook.fr

SIRET : 90370698400015



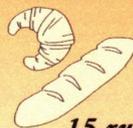
LORRAINE VENAISON SARL

CENTRE DE TRAITEMENT ET DECOUPE
GIBIERS CHASSE FRANCE
PERENIGUEZ JUAN JOSE

2 RUE DE ROSIERES
F- 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Tél : 0661886735
Fax : +33(0)380759322
lorraine.venaison@orange.fr

Boulangerie Pâtisserie



**Véronique et Jérôme
MONIOTTE**

15 rue basse

21610 Saint Seine sur Vingeanne

tél : 03 80 85 58 02

CHEVALIER

Serrurerie

Chaudronnerie

Installation industrielle d'aspiration

eric.chevalier-21@orange.fr

06 80 38 36 51

21610 Saint Seine / Vingeanne

ENTREPRISE JACKY

MARCEL plaquiste peintre facade
entreprise a votre service depuis 1982



qualifiée qualibat RGE

21610 ST - SEINE sur VINGEANNE

03.80.95.42.77 port 06.80.95.48.81

jackymarcel0791@orange.fr